

# COMMUNE DE RIMOGNE

 <p>MAIRIE DE RIMOGNE</p>	<p><b>Plan Local d'Urbanisme</b> <i>(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)</i></p>
	<p><b><u>ANNEXES</u></b></p>

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal n°2019-02 du 2 janvier 2019, soumettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme *(transformation du POS en PLU)*.

Cachet de la Mairie / Signature du Maire

M. Grégory TRUONG



**Atelier d'Urbanisme et d'Environnement**  
28 avenue Philippoteaux - BP 10078  
08203 SEDAN Cedex  
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22  
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

## COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER « ANNEXES »

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
5A	ANNEXES - DOCUMENT ÉCRIT	
5B	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	
5C	PLAN SCHÉMATIQUE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (plan d'ensemble d'Amodiag Environnement - 30.05.2017)	
5D	PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE - Échelle : 1/10 000 <sup>ème</sup>	<b>S.U.P.</b>
5E	PLAN D'INFORMATIONS (joint au P.A.C.) - Échelle : 1/10000 <sup>ème</sup>	
5F	ANNEXES - INFORMATIONS - PLAN au 1/5000 <sup>ème</sup>	
5G	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT APPROUVÉ le 26 mai 2016	

### MODE D'EMPLOI

- Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique** (pièce 5D), si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (pièce n°5A).
- Vérifier sur **les plans n°5E et n°5F (annexes - informations diverses)**, si votre terrain est concerné par des zones ou des périmètres spécifiques.
- Consulter la mairie pour connaître les décisions prises en matière de **taxe d'aménagement**.
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (pièces 5B et 5C), ainsi que le zonage d'assainissement approuvé (pièce 5G).
- Consulter les autres pièces du dossier pour toute information complémentaire.